

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FNC : la modification du statut du loup enfin votée !

25 septembre 2024 à Issy-les-Moulineaux

Un vote décisif des ambassadeurs des Etats membres, ce 25 septembre devrait conduire au déclassement du statut du loup, passant de « strictement protégé » à « protégé » dans la Convention de Berne, dans un avenir proche.

Pour la FNC, adapter le statut de protection du loup est une avancée historique car elle donnera enfin une perspective claire et un cadre juridique quant à une nécessaire flexibilité accrue en matière de gestion des populations de loup, car les possibilités déjà existantes s'avèrent totalement insuffisantes.

Rappelons que le statut de protection du loup au titre de la convention de Bernes a été établi sur le fondement des données scientifiques disponibles au moment de la négociation de ladite convention, en 1979. Le loup, en voie d'extinction dans les années 70 avec seulement quelques populations isolées en Espagne, en Italie et en Grèce, est aujourd'hui en pleine expansion. Force est de constater que cette augmentation des populations en France conduit à des situations dramatiques pour les éleveurs et pour la pérennité de l'élevage qui subit des attaques sur les territoires ruraux, bien au-delà de nos montagnes.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : *« La concentration des populations de loups dans certaines régions d'Europe est devenue un véritable danger. En France, la pérennité de l'élevage, du pastoralisme, est en question sur nos territoires ruraux. Nous constatons également l'impact du loup sur la biodiversité avec la disparition d'espèces comme les ongulés à certains endroits. Ce vote donnera enfin de la flexibilité pour agir et ouvre la porte aux déclassements d'autres espèces décidés il y a plus de 40 ans et qui aujourd'hui se portent bien. »*

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont près de 950 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

